

**Syndicat Forestier des  
Onze Communes de WARCQ  
Mairie de WARCQ  
08000 WARCQ**

Warcq, le 1<sup>er</sup> mars 2024

## **CONVOCATION**

Je vous prie de bien vouloir assister le **jeudi 14 mars 2024 à 18h30**, à la **Mairie de WARCQ**, à la réunion du Conseil Syndical des Onze Communes de WARCQ.

### **ORDRE DU JOUR :**

- \* **Compte de gestion 2023**
- \* **Compte administratif 2023**
- \* **Affectation du résultat 2023**
- \* **Rapport d'activité 2023**
- \* **Programme d'actions 2024**
- \* **Etat d'assiette 2024**
- \* **Débat d'Orientations budgétaires 2024**
- \* **Forêt primaire dans les Ardennes**

**En cas d'absence, je vous invite à avertir votre suppléant.**



La Présidente du Syndicat  
Forestier des Onze Communes  
de WARCQ,

Marie-Annick PIERQUIN.



## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

### DES ONZE COMMUNES DE WARCQ

Conformément aux articles L 5211-1 et L 5212-13 du Code des Collectivités Territoriales, Madame la Présidente du Conseil Syndical des Onze Communes de WARCQ a, par convocation, en date du 1<sup>er</sup> mars 2024, invité les Membres du Conseil Syndical à assister le jeudi 14 mars 2024 à 18 h 30, à la Mairie de la Commune de WARCQ, à la séance du Conseil Syndical.

#### Séance du 14 mars 2024

##### Sont présents :

ARREUX	François TRISTANT
BELVAL	Delphine GRASMUCK, Andrée BILLET
CHARLEVILLE-MEZ	Patrick FOSTIER
DAMOUZY	Christian SCHNEIDER, Olivier CANNEAUX
HOULDIZY	Pascal PESCE
NEUVILLE-LES-THIS	Yves LEONARD
SURY	Gérald MALHOMME, Vincent CHENOT
THIS	Jean-Louis TIRILLY
TOURNES	Pascale ANSELMO
WARCQ	Marie-Annick PIERQUIN, Philippe COTRET

Membres excusés : Mesdames Catherine DEGEMBE et Corinne BOCQUET, Messieurs Aldo RAIMBEAUX, Yannick GILLET, Pascal BOIZET et Giovanni LOMBI.

Le Conseil Syndical, ainsi composé et réuni, conformément à l'article L 5212-15 du Code des Collectivités Territoriales, DÉSIGNE d'abord Monsieur Jean-Louis TIRILLY, comme secrétaire et s'occupe ensuite des affaires sur lesquelles il est appelé à délibérer.

Madame la Présidente remercie tout d'abord l'Office National des Forêts, représenté par Monsieur Aymeric LABARRE, Agent patrimonial, et également, Madame Anne LAVIOLETTE, Conseillère aux Décideurs Locaux auprès du Service Comptable de Charleville-Mézières-Sedan, pour leur participation.

Madame la Présidente tient à remercier également Monsieur Eric DROUART, pour tout le travail qu'il a accompli au sein du Syndicat des Onze Communes, dont il assurait le secrétariat depuis 1991 ; et lui souhaite de profiter pleinement de sa retraite. Madame Vanessa CORNIASSEL reprendra le secrétariat du Syndicat, assistée de Madame Valérie ZAGJNAR.

Le procès-verbal de la séance du 27 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Syndical passe ensuite à l'ordre du jour.



## Délibération n° 01 - 03 - 2024

### Syndicat Forestier des Onze Communes de WARCQ

Séance du 14 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze mars, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil du Syndicat Forestier des Onze Communes de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie de la Commune de WARCQ, sous la présidence de **Madame Marie-Annick PIERQUIN**.

Étaient présents : Madame Marie-Annick PIERQUIN, Présidente, Monsieur Pascal PESCE, Vice-Président,

Mesdames Delphine GRASMUCK, Andrée BILLET et Pascale ANSELMO, Messieurs François TRISTANT, Patrick FOSTIER, Christian SCHNEIDER, Olivier CANNEAUX, Yves LEONARD, Gérald MALHOMME, Vincent CHENOT, Jean-Louis TIRILLY et Philippe COTRET.

Absents excusés : Mesdames Catherine DEGEMBE et Corinne BOCQUET, Messieurs Aldo RAIMBEAUX, Yannick GILLET, Pascal BOIZET et Giovanni LOMBI.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Louis TIRILLY

Membres en exercice : 20

Membres présents : 14

Nombre de pouvoirs : 0

Suffrages exprimés : 14

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> mars 2024

Date d'affichage : 19 MARS 2024

### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2023

Madame la Présidente rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil syndical ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Président sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023,

Considérant qu'aucune anomalie n'a été trouvée dans la gestion des comptes par Monsieur Didier LAURENT, Trésorier auprès du Service de Gestion Comptable de Charleville-Mézières et Sedan,

### Le Conseil Syndical,

DÉCLARE sous la présidence de Madame Marie-Annick PIERQUIN, Présidente, que le Compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par Monsieur Didier LAURENT, Trésorier auprès du Service de Gestion Comptable de Charleville-Mézières et Sedan, et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Fait et délibéré, le 14 mars 2024

Pour extrait conforme,



La Présidente

Marie-Annick PIERQUIN

## Délibération n° 02 - 03 - 2024

### Syndicat Forestier des Onze Communes de WARCQ

Séance du 14 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze mars, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil du Syndicat Forestier des Onze Communes de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie de la Commune de WARCQ, sous la présidence de **Monsieur Pascal PESCE**, Vice-Président.

Étaient présents : Monsieur Pascal PESCE, Vice-Président,

Mesdames Delphine GRASMUCK, Andrée BILLET et Pascale ANSELMO, Messieurs François TRISTANT, Patrick FOSTIER, Christian SCHNEIDER, Olivier CANNEAUX, Yves LEONARD, Gérald MALHOMME, Vincent CHENOT, Jean-Louis TIRILLY et Philippe COTRET.

Absents excusés : Mesdames Catherine DEGEMBE et Corinne BOCQUET, Messieurs Aldo RAIMBEAUX, Yannick GILLET, Pascal BOIZET et Giovanni LOMBI.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Louis TIRILLY

Membres en exercice : 20

Membres présents : 13

Nombre de pouvoirs : 0

Suffrages exprimés : 13

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> mars 2024

Date d'affichage : 19 MARS 2024

## APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2023

**Le Conseil Syndical,**

Réuni sous la présidence de Monsieur Pascal PESCE, Vice-Président, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2023, dressé par Madame Marie-Annick PIERQUIN, Présidente,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Envoyé en préfecture le 19/03/2024

Reçu en préfecture le 19/03/2024

Publié le 19 MARS 2024

ID : 008-250801701-20240314-02\_03\_2024-BF

### Section de Fonctionnement

Recettes 29 047.03 €  
Dépenses 19 227.86 €

### Section d'Investissement

Recettes 23 042.53 €  
Dépenses 0.00 €

Résultat exercice : excédent de 32 861.70 €

Résultat global de clôture 2023 : excédent de 376 208.63 €

Vote et arrête les résultats tels que résumés ci-dessus.

Pour 13  
Contre 0  
Abstentions 0

Fait et délibéré, le 14 mars 2024

Pour extrait conforme,

 La Présidente  
Marie-Annick PIERQUIN



## Délibération n° 03 - 03 - 2024

### Syndicat Forestier des Onze Communes de WARCQ

Séance du 14 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze mars, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil du Syndicat Forestier des Onze Communes de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie de la Commune de WARCQ, sous la présidence de **Madame Marie-Annick PIERQUIN**.

Étaient présents : Madame Marie-Annick PIERQUIN, Présidente, Monsieur Pascal PESCE, Vice-Président,

Mesdames Delphine GRASMUCK, Andrée BILLET et Pascale ANSELMO, Messieurs François TRISTANT, Patrick FOSTIER, Christian SCHNEIDER, Olivier CANNEAUX, Yves LEONARD, Gérald MALHOMME, Vincent CHENOT, Jean-Louis TIRILLY et Philippe COTRET.

Absents excusés : Mesdames Catherine DEGEMBE et Corinne BOCQUET, Messieurs Aldo RAIMBEAUX, Yannick GILLET, Pascal BOIZET et Giovanni LOMBI.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Louis TIRILLY

Membres en exercice : 20  
Membres présents : 14  
Nombre de pouvoirs : 0  
Suffrages exprimés : 14

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> mars 2024  
Date d'affichage : 19 MARS 2024

## AFFECTATION - RESULTAT 2023

**Le Conseil Syndical,**

*Vu le déficit de la section d'Investissement de 2022 de 23 042.53 €  
Vu l'excédent reporté de la section de Fonctionnement de 2022 de 389 431.99 €  
Vu l'excédent de la section de Fonctionnement de 2023 de 9 819.17 €  
Vu l'excédent de la section d'Investissement 2023 de 23 042.53 €*

**Après en avoir délibéré,**

PROPOSE d'affecter le résultat 2023 de la manière suivante au Budget primitif de l'exercice 2024 :

- compte 002 : 376 208.63 €

Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Fait et délibéré, le 14 mars 2024

Pour extrait conforme,



La Présidente,

Marie-Annick PIERQUIN.

## Délibération n° 04 - 03 - 2024

### Syndicat Forestier des Onze Communes de WARCQ

Séance du 14 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze mars, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil du Syndicat Forestier des Onze Communes de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie de la Commune de WARCQ, sous la présidence de **Madame Marie-Annick PIERQUIN**.

Étaient présents : Madame Marie-Annick PIERQUIN, Présidente, Monsieur Pascal PESCE, Vice-Président,

Mesdames Delphine GRASMUCK, Andrée BILLET et Pascale ANSELMO, Messieurs François TRISTANT, Patrick FOSTIER, Christian SCHNEIDER, Olivier CANNEAUX, Yves LEONARD, Gérald MALHOMME, Vincent CHENOT, Jean-Louis TIRILLY et Philippe COTRET.

Absents excusés : Mesdames Catherine DEGEMBE et Corinne BOCQUET, Messieurs Aldo RAIMBEAUX, Yannick GILLET, Pascal BOIZET et Giovanni LOMBI.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Louis TIRILLY

Membres en exercice : 20  
Membres présents : 14  
Nombre de pouvoirs : 0  
Suffrages exprimés : 14

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> mars 2024  
Date d'affichage : 20 MARS 2024

## RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SYNDICAT POUR L'ANNÉE 2023

**Le Conseil Syndical,**

*Considérant que l'article L 5211-39 précise que "le Président de l'EPCI est tenu d'adresser chaque année au Maire de chaque commune membre le rapport retraçant l'activité de l'établissement assorti du compte administratif avant le 30 septembre de chaque année",*

*Considérant que le rapport d'activité du Syndicat a été établi pour l'année 2023,*

*Considérant que le Compte Administratif de l'exercice 2023 a été voté ce jour,*

*Considérant qu'il peut être annexé au rapport d'activité de l'année écoulée,*

Envoyé en préfecture le 20/03/2024

Reçu en préfecture le 20/03/2024

Publié le 20 MARS 2024

ID : 008-250801701-20240314-04\_03\_2024-DE

*Considérant que le rapport d'activité sera transmis aux Communes de Arreux, Belval, Charleville-Mézières (ex Etion), Damouzy, Houldizy, Neuville-les-This, This, Tournes, Sury et Warcq, communes adhérentes du Syndicat Forestier des Onze Communes de Warcq, pour être présenté par les Maires des Conseils municipaux respectifs,*

**Après en avoir délibéré,**

PREND ACTE du rapport d'activité du Syndicat Forestier des Onze Communes de Warcq pour l'année 2023 comme compte-rendu de l'activité probante de l'E.P.C.I.

Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Fait et délibéré, le 14 mars 2024

Pour extrait conforme,



La Présidente,

Marie-Annick PIERQUIN.

## Délibération n° 05 - 03 - 2024

### Syndicat Forestier des Onze Communes de WARCQ

Séance du 14 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze mars, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil du Syndicat Forestier des Onze Communes de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie de la Commune de WARCQ, sous la présidence de **Madame Marie-Annick PIERQUIN**.

Étaient présents : Madame Marie-Annick PIERQUIN, Présidente, Monsieur Pascal PESCE, Vice-Président,

Mesdames Delphine GRASMUCK, Andrée BILLET et Pascale ANSELMO, Messieurs François TRISTANT, Patrick FOSTIER, Christian SCHNEIDER, Olivier CANNEAUX, Yves LEONARD, Gérald MALHOMME, Vincent CHENOT, Jean-Louis TIRILLY et Philippe COTRET.

Absents excusés : Mesdames Catherine DEGEMBE et Corinne BOCQUET, Messieurs Aldo RAIMBEAUX, Yannick GILLET, Pascal BOIZET et Giovanni LOMBI.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Louis TIRILLY

Membres en exercice : 20

Membres présents : 14

Nombre de pouvoirs : 0

Suffrages exprimés : 14

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> mars 2024

Date d'affichage : **19 MARS 2024**

## PROGRAMME D'ACTIONS 2024

Monsieur Aymeric LABARRE, Agent Patrimonial de l'Office National des Forêts, commente le programme d'actions 2024, à savoir :

Travaux de maintenance :

\*Curage des renvois d'eau de la route forestière, entretien des accotements, des talus et des places de dépôts, maintien de la propreté dans la forêt et au droit des accès,

Montant total estimé : 640 € HT

Travaux de façonnage :

\*Les services de l'ONF, afin de favoriser les recettes du Syndicat, invite le Conseil Syndical à supporter les frais de façonnage des parcelles figurant à l'état d'assiette 2024.

**Montant total estimé : 13 300 € HT**

**Le Conseil Syndical, après échanges,**

\* accepte le programme d'actions 2024,

\* autorise Madame la Présidente à signer les documents relatifs, à engager les travaux précisés et à procéder aux règlements.

Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Fait et délibéré, le 14 mars 2024

Pour extrait conforme,



La Présidente,

Marie-Annick PIERQUIN

## Délibération n° 06 - 03 - 2024

### Syndicat Forestier des Onze Communes de WARCQ

Séance du 14 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze mars, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil du Syndicat Forestier des Onze Communes de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie de la Commune de WARCQ, sous la présidence de Madame Marie-Annick PIERQUIN.

Étaient présents : Madame Marie-Annick PIERQUIN, Présidente, Monsieur Pascal PESCE, Vice-Président,

Mesdames Delphine GRASMUCK, Andrée BILLET et Pascale ANSELMO, Messieurs François TRISTANT, Patrick FOSTIER, Christian SCHNEIDER, Olivier CANNEAUX, Yves LEONARD, Gérald MALHOMME, Vincent CHENOT, Jean-Louis TIRILLY et Philippe COTRET.

Absents excusés : Mesdames Catherine DEGEMBE et Corinne BOCQUET, Messieurs Aldo RAIMBEAUX, Yannick GILLET, Pascal BOIZET et Giovanni LOMBI.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Louis TIRILLY

Membres en exercice : 20  
Membres présents : 14  
Nombre de pouvoirs : 0  
Suffrages exprimés : 14

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> mars 2024  
Date d'affichage : **19 MARS 2024**

## Inscription à l'Etat d'Assiette 2024

Conformément au programme des coupes prévues par l'aménagement forestier, l'agent patrimonial de l'ONF propose l'état d'assiette des coupes 2024 suivant :

*\* Le Conseil syndical retient la proposition de martelage, cadré par le document d'Aménagement, concernant les parcelles 18, 33 et 34.2. Ces parcelles seront exploitées sous forme de Bois Façonnés et les grumes seront proposées en vente publique. Le Conseil syndical décidera dans un second temps, la destination du bois de trituration (soit vente directe à l'exploitant forestier qui interviendra ou alimentation des contrats d'approvisionnement). Le mode de vente retenu sera le plus avantageux pour le Syndicat.*

\* À la vue de l'état sanitaire des parcelles 15.2, 28.1 et 34.1, le Conseil syndical retient la proposition de l'exploitation en Bois Façonnés avec alimentation des contrats d'approvisionnement afin d'évacuer plus rapidement le foyer scolyté. Dans l'idéal, une exploitation en avril 2024 (en même temps que la première attaque de scolyte) serait souhaitable.

\* Le Conseil syndical confirme la position du bureau concernant le report à l'état d'assiette 2025, du martelage de la parcelle 28.3. L'état sanitaire de cette parcelle d'épicéas est convenable ; il est préférable de repousser la réalisation de la troisième éclaircie (initialement prévue à l'Aménagement) afin d'éviter que les rémanents d'exploitation ne créent pas des foyers de scolytes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical approuve l'état d'Assiette dans sa totalité et le martelage des coupes par l'Office National des Forêts.

Et autorise la Présidente à signer tout document afférent.

Pour 14  
Contre 0  
Abstentions 0

Fait et délibéré, le 14 mars 2024

Pour extrait conforme



La Présidente,

Marie-Annick PIERQUIN.



## Délibération n° 07 - 03 - 2024

### Syndicat Forestier des Onze Communes de WARCQ

Séance du 14 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze mars, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil du Syndicat Forestier des Onze Communes de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie de la Commune de WARCQ, sous la présidence de **Madame Marie-Annick PIERQUIN**.

Étaient présents : Madame Marie-Annick PIERQUIN, Présidente, Monsieur Pascal PESCE, Vice-Président,

Mesdames Delphine GRASMUCK, Andrée BILLET et Pascale ANSELMO, Messieurs François TRISTANT, Patrick FOSTIER, Christian SCHNEIDER, Olivier CANNEAUX, Yves LEONARD, Gérald MALHOMME, Vincent CHENOT, Jean-Louis TIRILLY et Philippe COTRET.

Absents excusés : Mesdames Catherine DEGEMBE et Corinne BOCQUET, Messieurs Aldo RAIMBEAUX, Yannick GILLET, Pascal BOIZET et Giovanni LOMBI.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Louis TIRILLY

Membres en exercice : 20  
Membres présents : 14  
Nombre de pouvoirs : 0  
Suffrages exprimés : 14

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> mars 2024  
Date d'affichage : **19 MARS 2024**

### DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

**Le Conseil Syndical,**

Entend la déclaration de Madame Marie-Annick PIERQUIN, Présidente, laquelle se résume ainsi :

- Le Syndicat Forestier des Onze Communes de WARCQ poursuivra en 2024, la réalisation des travaux de mise en valeur de son patrimoine forestier, dans la proportion des recettes attendues, à savoir :

Travaux de maintenance :

Curage des renvois d'eau de la route forestière, entretien des accotements, des talus et des places de dépôts, maintien de la propreté dans la forêt et au droit des accès, et fournitures diverses.

**Montant total estimé : 640 € HT**

Travaux de façonnage :

\*Les services de l'ONF, afin de favoriser les recettes du Syndicat, invite le Conseil Syndical à supporter les frais de façonnage des parcelles figurant à l'état d'assiette 2024.

**Montant total estimé : 13 300 € HT**

La vente de ces bois, estimée à 50 000 €, ainsi que le loyer de la chasse, permettront le financement de ces réalisations.

Par ailleurs, en 2024, le Syndicat, en lien avec la Commune de DAMOUZY, procédera à l'acquisition du fonds de chemins ruraux déclassés (1ha 81ca environ), dont la dépense est de l'ordre de 7 022 €.

**Le Conseil Syndical,**

*Vu le rapport sur les orientations budgétaires,*

*Considérant que préalablement au vote du Budget Primitif, l'assemblée doit débattre des orientations budgétaires,*

**PREND ACTE** de la tenue du débat sur les orientations budgétaires,

**DÉCIDE** de porter au Budget 2024, les travaux précités ET autorise Madame la Présidente à signer toute pièce relative à cette décision.

Fait et délibéré, le 14 mars 2024

Pour extrait conforme,



La Présidente,

Marie-Annick PIERQUIN

## Délibération n° 08 - 03 - 2024

### Syndicat Forestier des Onze Communes de WARCQ

Séance du 14 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze mars, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil du Syndicat Forestier des Onze Communes de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie de la Commune de WARCQ, sous la présidence de Madame Marie-Annick PIERQUIN.

Étaient présents : Madame Marie-Annick PIERQUIN, Présidente, Monsieur Pascal PESCE, Vice-Président,

Mesdames Delphine GRASMUCK, Andrée BILLET et Pascale ANSELMO, Messieurs François TRISTANT, Patrick FOSTIER, Christian SCHNEIDER, Olivier CANNEAUX, Yves LEONARD, Gérald MALHOMME, Vincent CHENOT, Jean-Louis TIRILLY et Philippe COTRET.

Absents excusés : Mesdames Catherine DEGEMBE et Corinne BOCQUET, Messieurs Aldo RAIMBEAUX, Yannick GILLET, Pascal BOIZET et Giovanni LOMBI.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Louis TIRILLY

Membres en exercice : 20

Membres présents : 14

Nombre de pouvoirs : 0

Suffrages exprimés : 14

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> mars 2024

Date d'affichage : 19 MARS 2024

### Délibération contre le projet de forêt primaire porté par l'Association Francis Hallé

Madame la Présidente expose à l'assemblée :

Depuis le printemps 2022, une association fondée par le botaniste Francis Hallé développe un projet visant à sanctuariser 70.000 hectares de forêt des Ardennes françaises et belges principalement.

Cette « forêt primaire » transfrontalière - qui toucherait le Parc Naturel Régional des Ardennes - empêcherait toute activité humaine pour près de 800 ans.

*Les Ardennais seraient privés de l'accès à la forêt pour les activités sportives et touristiques (randonnées, cueillettes, chasse, pêche, VTT, affouage, exploitation...).*

*Le réchauffement climatique nécessite des innovations ambitieuses, mais ce projet de « forêt primaire » irait à l'encontre du développement du Nord-Ardennes dont la situation socio-économique est fragile.*

*Pour faire face à la désindustrialisation, le Conseil départemental des Ardennes se mobilise depuis plusieurs années pour développer le tourisme, en particulier le long de la Meuse avec la Voie verte Trans-Ardennes qui accueille chaque année plus de 240.000 promeneurs. La mise sous cloche de la forêt anéantirait les efforts accomplis et les investissements privés et publics.*

*Répondant à des questions de parlementaires ardennais, le Gouvernement a officiellement précisé que « si un tel projet devait se concrétiser, dans le massif des Ardennes ou ailleurs, il ne pourrait évidemment se faire qu'en tenant compte des choix exprimés et portés par le territoire et en aucun cas dans un contexte d'opposition locale. ». Toutefois, les Ministres concernés ne se sont pas officiellement prononcés contre ce projet qui aurait un impact considérable et désastreux sur le Nord-Ardennes.*

## **Le Conseil Syndical,**

*Sur proposition de Madame la Présidente,*

*Considérant qu'une forêt primaire anéantirait le développement économique du Nord-Ardennes, qu'elle menacerait la gestion durable des forêts et priverait les citoyens d'un accès à la forêt pour leurs loisirs,*

**S'OPPOSE à tout projet de création d'une forêt primaire dans les Ardennes.**

Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Fait et délibéré, le 14 mars 2024

Pour extrait conforme



La Présidente,

Marie-Annick PIERQUIN.

Monsieur Patrick FOSTIER ajoute qu'il approuve totalement que le Syndicat des Onze Communes se soit prononcé contre le projet de Forêt primaire dans les Ardennes, et que les membres du Syndicat soient unanimes sur ce sujet.

Madame la Présidente le remercie pour son intervention.

Avant de conclure, Madame la Présidente invite le Conseil Syndical à se réunir le mercredi 03 avril 2024 à 9h00, afin de voter le Budget primitif 2024. À cette occasion, une visite de la forêt syndicale sera proposée par Monsieur Aymeric LABARRE, agent ONF. Cette réunion sera suivie d'un repas.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

Le secrétaire de séance,

Jean-Louis TIRILLY



La Présidente,

Marie-Annick PIERQUIN

